



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction de la Culture

Service spectacle vivant et enseignements

Affaire suivie par : Bernadette Legrenzi
Poste: 7054

2011-CG-3-3135

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 10 juin 2011

**MANIFESTATION CULTURELLE 'ENSEMBLES EN SCÈNE'
(3 JUILLET 2011)**

Politique sectorielle	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
Secteur d'intervention	Culture
Programme	Musique et danse
Données financières	CP 2011
Montant actualisé :	2 548 618 €
Montant déjà engagé	58 863 €
Montant disponible	2 489 755 €
Montant réservé pour ce rapport	13 400 €

Dans le cadre de la politique départementale de soutien aux écoles de musique et conservatoires des Yvelines, il vous est proposé de valider la 5ème édition de l'action « Ensembles en Scène ».

Cette opération créée en 2006, gratuite pour le public, est dédiée aux ensembles de musique de chambre amateurs issus des écoles de musique des Yvelines.

Pour 2011, elle s'articule autour de mini-concerts d'ensembles de musique de chambre amateurs et d'un concert professionnel, dans différents sites de la Fondation de Coubertin à Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Cet événement poursuit quatre objectifs principaux :

- favoriser la diffusion des praticiens amateurs issus des écoles de musique des Yvelines ;
- valoriser la politique culturelle du Département en faveur des écoles de musique des Yvelines ;
- favoriser la rencontre et les échanges entre les praticiens amateurs issus de différents établissements yvelinois ;
- favoriser l'accessibilité à la culture par le plus grand nombre (des enfants aux parents, en passant par les seniors, les adolescents et les jeunes adultes), en offrant un accès gratuit à cette manifestation.

Cette 5ème édition d' « Ensembles en Scène » aura lieu le dimanche 3 juillet 2011 et se déroulera de la manière suivante :

- dès 11 h. : répétition sur place pour les ensembles de musique de chambre amateurs qui le souhaitent et possibilité d'assister à la répétition générale de l'ensemble professionnel invité ;
- midi : pique-nique dans le parc de la Fondation de Coubertin ;
- de 15 h. à 17 h. : mini-concerts d'ensembles de musique de chambre amateurs dans trois sites mis à disposition par la Fondation de Coubertin : la terrasse du château, la salle du hangar et l'amphithéâtre ;
- à 17 h. 30 : concert final dans la cour de la ferme, par le Quatuor Ebène, ensemble de musique de chambre professionnel composé de deux violons, d'un alto et d'un violoncelle.

Douze ensembles issus de sept écoles de musique des Yvelines, ont proposé leur participation à cette manifestation : les écoles de musique de Beynes, de la Celle-Saint-Cloud, Chatou, Fontenay-le-Fleury, Maurepas, Saint-Germain-en-Laye et Viroflay.

Par ailleurs, une véritable collaboration avec l'U.C.E.M. 78 – Union des Conservatoires et Ecoles de Musique des Yvelines – est mise en œuvre dans le cadre du montage de cette opération.

Le budget prévisionnel pour cette action s'élève à 18 900 €, dont **13 400 €** engagés par la Direction de la Culture sur ses lignes budgétaires (soit un budget en baisse, par rapport à l'édition 2008 : 14 369 €). Le principal poste de dépenses concerne le contrat de cession des artistes (soit 9 700 €).

La différence (5 500 €) correspond au coût d'aménagement technique des lieux, pris en charge par le Service Événementiel (location de 570 chaises et d'une scène couverte de 18 m², indépendamment du montage de praticables et de la mise en place d'une signalétique).

En outre, le Service Sécurité est sollicité pour la mise à disposition de talkies-walkies, sans frais supplémentaires.

Au regard de ces éléments, il vous est proposé :

- d'adopter le contenu du programme de la 5ème édition de l'opération « Ensembles en Scène » ;
- d'autoriser **la conclusion d'une convention de partenariat avec La Fondation de Coubertin** présentée en annexe 1 à la délibération.

Cette dernière prévoit les différents points de cette collaboration, et notamment le rôle du partenaire dans :

- la mise à disposition des lieux de concert ;
- la diffusion de la communication au niveau local ;
- l'accueil conjoint du public ;

et le rôle du Département dans :

- la programmation artistique de la manifestation ;
- la coordination générale de la manifestation ;
- la prise en charge des différents aspects techniques ;
- la rédaction des différentes déclarations obligatoires en tant qu'organisateur ;
- l'aspect communication de l'événement.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante.